



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

N° 024

11 mars 2013

SOMMAIRE

Editorial

Questions d'actualité

- L'École au défi des inégalités
- Rentrée 2013 : préparation
- Plan « Egalité des chances »
- Statut de l'enseignement catholique
- Charte sur la laïcité

Commissions Info

- Formation Innovation
- Social
- Institution & Chefs d'établissement
- Adhérents
- Ministères / Monde économique / Partenariats

Formations

technologiques & professionnelles

- L'accompagnement personnalisé en 1^{ère} STMG
- Série STI2D
- Ressources numériques
- Concours de recrutement des enseignants du 2nd degré

Formation continue

- Titre de formateur d'enseignants, de formateurs et de cadres pédagogiques

Vie de l'Union

- Journée nationale : parcours multiples (21.03.13)

Vie des régions

- Région Auvergne
- Région Centre

Vie des établissements

- La filière hôtelière... une référence

International

- Journée de l'enseignement catholique (10.04.13)

En droite ligne

- Elève handicapé

Questions du mois

- Effectif par division

EDITORIAL

Le dialogue social : avec qui ?



L'année 2012 fut marquée par une élection présidentielle, un changement de majorité parlementaire, une crise économique qui s'installe et une hausse très importante du nombre des demandeurs d'emploi, notamment chez les jeunes.

Parallèlement, la situation financière des établissements privés s'est dégradée à tel point que nombre de petites structures, qui sont souvent les plus fragiles, risquent à brève échéance de disparaître.

L'Etat lève de nouveaux impôts et de nouvelles taxes et il y a fort à parier que, s'il y a réduction des dépenses, certaines pourraient impacter le financement des établissements d'enseignement privé.

C'est dans cet environnement incertain que les négociations concernant la mise en place d'une nouvelle convention collective, venant se substituer à la Convention Collective PSAEE, se sont déroulées tout au long de l'année qui vient de s'écouler.

Le Collège Employeur avait la responsabilité de négocier avec les partenaires sociaux une nouvelle convention qui puisse s'appliquer à tous les établissements et à tous les salariés. Cette base commune ne devait pas fragiliser davantage les établissements en situation difficile et l'objectif principal était double. D'une part, assurer la pérennité des emplois et, d'autre part, assurer l'équité entre les salariés de nos établissements.

Six organisations syndicales, représentant les salariés, étaient signataires de l'ancienne Convention Collective PSAEE et, en conséquence, partie prenante aux négociations de la nouvelle convention. L'ambiance ne fut pas bonne et, tant par les propos que par la succession des actions en justice émanant de certaines organisations syndicales de salariés, nous pouvions supposer que les négociations seraient difficiles, voire vouées à l'échec. Ce fut le cas !

Ces négociations ont eu pour contexte la mise en œuvre de la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale ([cf. le document « représentativité des syndicats : mode d'emploi » en cliquant ici](#)).

Depuis 1968, la présomption irréfutable de représentativité d'un délégué syndical appartenant à l'une des cinq confédérations (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et CGT-FO), lui donnait le pouvoir de négocier dans l'entreprise pour tous les salariés, quel que soit le nombre d'adhérents ou le nombre de voix recueillies aux dernières élections.

Cette situation va évoluer et le Ministère du Travail doit donner, d'ici la fin du mois, les résultats de l'étude, qui a porté sur ces quatre dernières années, et donc la photographie de la représentativité des syndicats, au plan national.

Quelle fut l'influence de cette échéance dans les négociations et dans le positionnement final des organisations syndicales ? Cette influence fut probablement plus grande que nous le pensions... L'obligation de représentativité dans l'entreprise pour les prochaines élections, instaurée par cette loi, a encouragé les organisations syndicales à faire de la surenchère. La ligne d'horizon était marquée des trois pourcentages incontournables : 10 % au minimum pour être représentatif dans l'entreprise, 30 % minimum pour signer un accord et 50 % minimum pour s'opposer à un accord...

Est-ce que les confédérations syndicales ont réellement pris en compte l'intérêt des salariés ou ont-elles privilégié leurs objectifs politiques ?

Comment une confédération a-t-elle pu prendre une décision d'opposition en arguant que « 81 % des votants par SMS (1 500 reçus) ont indiqué ne pas vouloir du nouveau texte », si ce n'est pour des raisons stratégiques ? 1500 votants sur 60 000 salariés (2,5 %) est-ce représentatif ? Aucun contrôle des votants n'était opéré et donc le vote était ouvert à tous,



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

même si les votants ne faisaient pas partie des salariés concernés par l'application de la convention. Ne pas vouloir du nouveau texte, est-ce que cela veut dire que les votants et l'immense majorité des salariés, qui n'ont pas pris part au vote, souhaitent une opposition au projet et se voir appliquer le Code du Travail ? Rien n'est moins certain !

Le Collège Employeur a joué le jeu jusqu'au dernier jour et a fait des concessions, tout au long de l'année, pour obtenir un accord majoritaire sur le texte qui serait proposé à la signature. A l'issue de cette année de négociation, après plus de vingt-cinq journées paritaires de travail et de négociation, un texte fut rédigé et notifié, par le Collège Employeur, à toutes les organisations syndicales de salariés. Deux organisations syndicales, le SPELC et la CFTC, décidèrent de signer la nouvelle Convention Collective dénommée Convention Collective des Etablissements d'Enseignement Privés (CCEEP).

Un délai de quinze jours s'ouvrait alors aux autres organisations syndicales pour exercer leur droit d'opposition. Les organisations syndicales de salariés qui décidèrent de s'opposer le firent en application du Code du Travail, article L2231-8 : *« L'opposition à l'entrée en vigueur d'une convention ou d'un accord est exprimée par écrit et motivée. Elle précise les points de désaccord. Cette opposition est notifiée aux signataires. »*

L'opposition, pour être majoritaire, devait recueillir la signature des quatre syndicats non signataires de la CCEEP, en vertu de l'article L2231-9 du Code du Travail qui stipule : *« Les conventions et accords frappés d'opposition majoritaire ainsi que ceux qui n'ont pas obtenu l'approbation de la majorité des salariés, (...) sont réputés non écrits. »*

Ces organisations syndicales pouvaient ne pas signer la Convention Collective proposée mais également ne pas s'y opposer, indiquant ainsi à leurs adhérents que la convention collective qui s'appliquera ne répond pas à leurs attentes.

Les quatre organisations syndicales (CGT, CFDT, FO et CGC) se sont concertées et ont répondu, d'un commun accord, que la nouvelle convention était néfaste pour les salariés, ne devait pas entrer en application et qu'il valait mieux appliquer le Code du Travail...

Chaque salarié voit pourtant clairement ce que « l'opposition majoritaire » des syndicats leur fait perdre. Ce sont ces mêmes organisations syndicales qui, aujourd'hui, s'offusquent de l'application du Code du Travail alors qu'elles ont obligé les employeurs à y recourir !

La notification aux signataires, prévue à l'article L2231-8, ne semblant pas régulière pour l'une des organisations syndicales de salariés, le Collège Employeur a décidé d'une assignation en référé visant à demander l'annulation de cette opposition. Si le juge fait droit à cette demande, l'opposition n'est plus majoritaire et la nouvelle convention pourra s'appliquer avec effet rétroactif au 14 décembre 2012.

Le jugement nous parviendra le 13 mars.

Quel que soit le jugement, le Collège Employeur dans son ensemble, et donc l'UNETP, prendra ses responsabilités pour ne pas continuer à faire subir aux salariés cette opposition des organisations syndicales, qu'elle soit majoritaire ou non ! C'est grâce à nos salariés que nous pouvons accueillir nos élèves et leur dévouement est exemplaire. Les séquences qui se sont succédées ces derniers mois ont été subies par l'ensemble de la communauté éducative, avec beaucoup de patience, mais nous allons en sortir.

Dès communication du jugement, le Collège Employeur, dont l'UNETP est une composante active, mettra en place les dispositions appropriées à la situation qui naîtra de ce jugement.

Jacques Potdevin
Administrateur

Négociateur de la convention collective PSAEE/EPP



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



VOTRE AGENDA UNETP

Bureaux

- 21.03.13
- 11.04.13
- 22.05.13
- 13.06.13
- 05.07.13

Conseils d'administration

- 22.03.13
- 23.05.13
- 25.06.13

Journée nationale

- 21.03.13

Convention des DR

- 26.03.13

Réunions régionales

- Bretagne
21.03.13 (Bureau)
11.07.13
- Champagne-Ardenne
16.05.13
- Ile de France - Paris
23.04.13
15.07.13
- Nord - Pas de Calais
28.03.13

Congrès de l'UNETP

- 21 & 22.11.13

Journées institutionnelles de l'Enseignement Catholique

- 01 & 02.06.13

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

L'Ecole au défi des inégalités

Ce 1^{er} forum, organisé de main de maître par le Département Éducation du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, a rassemblé environ 200 acteurs, du 11 au 13 février derniers, dans un cadre prestigieux, la Cité des échanges de Marcq-en-Baroeul. Le froid persistant n'a pas découragé les participants venus de l'ensemble du Territoire mais aussi des Départements d'Outre Mer.

Trois jours durant, au cours des différents ateliers, les 80 témoins ont présenté leur quotidien à travers leurs expérimentations en classe, en CLIS, en regroupement d'adaptation, en SEGPA et autres dispositifs.

Le Secrétariat Général, totalement impliqué dans ce défi, nous a fait don de sa présence, de son apport intellectuel et de ses encouragements à poursuivre les efforts entrepris depuis de nombreuses années. Les directeurs diocésains « locaux » n'ont pas manqué, par leur participation, de valider ces dispositifs qui ont tous le même but : faire progresser chacune et chacun

dans une ambiance éducative favorable. De grands témoins, que ce soit par conférence ou en table ronde nous ont fait part de leur expertise.

Le troisième jour (et non le 5^{ème}) a été réservé à la politique sociale de l'Eglise pour relever le défi des inégalités et au plan « Egalité des Chances » de l'Enseignement Catholique (cf. article spécifique ci-après dans le présent « Michelet »).

Claude Berruer, Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique, volontaire pour ce genre d'exercice, nous a ensuite renvoyé (gentiment) dans nos écoles avec la certitude que nous sommes TOUS concernés par ce défi, quel que soit notre fonction : « *l'Utopie va prendre une dimension concrète* ».

La 2^{ème} piste à soigner : la formation à tous les niveaux, initiale et continuée. Le BEP ASH (parcours Besoins Educatifs Particuliers - Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés) ne s'adresse

pas qu'aux spécialistes mais chaque enseignant peut suivre les deux premiers paliers.

La 3^{ème} piste concerne la qualité des liens Ecole-Famille et Enseignants-Parents.

La 4^{ème} piste se réalise au niveau territorial ; il faut absolument favoriser l'animation et la conduite de projets au niveau d'un territoire et ce, en concertation avec les différents acteurs.

La 5^{ème} piste nous renvoie à l'utilité d'un tel forum qui consiste à échanger, mutualiser et provoquer ensuite des actions au niveau local.

Merci à Françoise Maine du SGEN et à son équipe pour nous avoir donné de l'espérance réaliste et permettez-moi de citer la phrase suivante « *Merci d'avoir maintenu dans l'espérance le jeune enseignant que je suis !* » en échangeant la fin de la phrase avec « *vieux chef d'établissement que je suis !* »

[GS]

Préparation de la rentrée 2013 : moyens et gestion des admissibles

Dans « Le Michelet » N° 023 du 11 février dernier (rubrique « Questions d'actualité », p. 2), nous vous informions que, dans le cadre de la réforme de la formation initiale des maîtres, les lauréats aux concours pouvaient bénéficier, dès la rentrée 2013, d'un emploi à temps partiel de 6 heures, ce qui a une incidence sur les TRM.

Les Commissions Nationales de l'Emploi du 1^{er} et du 2nd degrés ont adopté une recommandation

sur la gestion des admissibles pour la rentrée 2013 ([cliquez ici pour y accéder](#)). Elle concerne les emplois réservés aux admissibles sur lesquels des maîtres contractuels ne pourront pas postuler.

Un point de la situation générale est tout d'abord effectué. Il est précisé que le « principe de gestion » est « d'intégrer le maximum du potentiel d'enseignement des admissibles dans les

DHG des établissements sous la forme de "berceaux" ».

Cette note traite ensuite de :

- la procédure de création des berceaux (par réservation d'emplois vacants ou par libération d'emplois) ;
- la gestion des admissibles et des moyens d'enseignement (il est rappelé qu' « il n'est pas possible de dépasser la quotité horaire de 6 heures hebdomadaires pour un admissible ») ;



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

- la gestion des emplois du temps et des contraintes de formation (pour une harmonisation des emplois du temps, les différents acteurs -CAEC, organisations professionnelles des chefs d'établissement, Universités, ISFEC...- détermineront deux jours durant lesquels les admissibles ne pourront être chargés d'enseignement, ces jours étant réservés à leur formation).

Vous trouverez également ci-dessous la répartition académique des postes à la rentrée 2013.

1 129 ETP budgétaires, correspondant à une capacité d'enseignement de 753 emplois, seront créés comme supports d'accueil des admissibles au concours supplémentaire de juin 2013.

En revanche, aucun poste net n'est créé au titre de la priorité au primaire. Le SGEN a donc procédé à un redéploiement en retirant 205 emplois dans les académies excédentaires pour les attribuer aux académies déficitaires. Il s'agit notamment des 105 emplois du plan « Egalité des chances ».

[CVL]

Académie	Admissibles (prévision)	Redéploiement	Plan « Egalité des chances »	Total
Aix-Marseille	27	5,5	5,5	38
Amiens	10,33	1,5	3,5	15,33
Besançon	7	1	2	10
Bordeaux	32,67	5,5	4,5	42,67
Caen	10	-19	1	-8
Clermont-Ferrand	9,33	-28	0	-18,7
Corse	0,33	-1	0	-0,67
Créteil	22,67	7,5	1,5	31,67
Dijon	8,33	-4,5	3,5	7,33
Grenoble	27	3	5	35
Lille	51	-47	2	6
Limoges	2,67	5	1	8,67
Lyon	41	4,5	1,5	47
Montpellier	22	4,5	2,5	29
Nancy-Metz	12,33	-20,5	1,5	-6,67
Nantes	79,33	-30,5	5,5	54,33
Nice	10,67	10,5	2,5	23,67
Orléans-Tours	13,33	-1,5	5,5	17,33
Paris	35	9	8	52
Poitiers	9,33	0	2	11,33
Reims	9	-10	2	1
Rennes	83,67	-31	5	57,67
Rouen	11	-9,5	1,5	3
Strasbourg	11	3	3	17
Toulouse	21,67	1,5	6,5	29,67
Versailles	35,33	22	19	76,33
Guadeloupe	0,33	-0,5	0	-0,17
Guyane	1	6	4	11
Martinique	0,33	-0,5	0	-0,17
Réunion	2,33	8,5	1,5	12,33
Saint Pierre & Miquelon	0	0	0	0
Mayotte	0	0	4	4
Nouvelle Calédonie	0,67	0		0,67
Polynésie	1,67	0		1,67



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Plan « Egalité des chances »

Souvenez-vous : en 2008, le plan « Espoir Banlieue » lancé par Mme Fadela Amara (alors Secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville) et M. Xavier Darcos (alors Ministre de l'Éducation Nationale), a octroyé à l'Enseignement Catholique 150 emplois sur 2 ans. Depuis, c'est un total de 525 emplois qui a été consacré par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique à l'Égalité des Chances.

De nouveaux établissements ont été ouverts dans des quartiers sensibles, des SEGPA en collège et en lycée professionnel, des CLIS et ULIS ainsi que quelques

ULIS PRO en LP. Cet effort est significatif mais encore insuffisant.

Le Forum « L'école au défi des inégalités » (cf. article p. 3 du présent « Michelet ») a permis de révéler la richesse de ce qui se fait et les chantiers à ouvrir. Cette année, les 105 emplois ne sont pas fléchés par le Ministère. « Mais c'est peut-être aussi une chance : chaque territoire va devoir aller convaincre le recteur ou la rectrice de la pertinence de ses demandes », affirme Claude Berruer, Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique, dans sa conclusion du Forum.

Il faut sans doute poursuivre ce Plan « Egalité des chances » avec un regard plus vaste : actions des internats (en dehors du champ des emplois Education Nationale), apprentissage et mixité des publics... Il est donc conseillé à chaque porteur de projet de se rapprocher de ses rectorat, CAEC, CODIEC, direction diocésaine et, naturellement, délégation régionale UNETP, les procédures n'étant pas totalement uniformisées entre les différentes académies.

[GS]

Statut de l'enseignement catholique

Le Comité National de l'Enseignement Catholique (CNEC), réuni le 15 février 2013, a adopté le projet de Statut de l'enseignement catholique à l'unanimité moins une voix (34 voix pour, 1 voix contre, 7 abstentions).

À l'issue du scrutin, Éric de Labarre, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique, a souligné « l'effort considérable fourni par des centaines de personnes ayant contribué à ce texte exigeant, dans le souci constant de l'intérêt général et du bien commun de l'enseignement catholique ».

De son côté, Mgr Éric Aumonier a salué un « vrai travail de réécriture ». Rappelant que le

projet avait fait l'objet d'une vaste consultation et de deux tournées des provinces ecclésiastiques au cours de l'année 2012, il a insisté sur la pertinence de la méthode « associant rigueur, détermination et sens de l'échange ».

Le texte adopté constitue désormais la proposition du Comité National de l'Enseignement Catholique aux évêques : elle leur sera transmise dans la semaine afin d'être mise à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée plénière, conformément aux règles de fonctionnement de la Conférence des Évêques de France. »

Compte tenu du report de l'assemblée de la Conférence des

Evêques de France au mois d'avril, le Conseil Episcopal pour l'Enseignement Catholique, réuni le jeudi 28 février, et le Conseil Permanent de la Conférence, qui s'est réuni le lundi 4 mars, ont souhaité examiner préalablement les conditions de transmission du texte et les modalités de travail des Evêques sur le projet de Statut.

Le 6 mars 2013, le projet de Statut de l'Enseignement Catholique, adopté au CNEC le 15 février, a été adressé à tous les évêques, avec un document de présentation ([pour accéder à ces deux documents, cliquez ici](#)).

[CVL]

Charte sur la laïcité

Depuis janvier 2013, un groupe de travail a été mis en place à la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc) du Ministère de l'Éducation Nationale afin de rédiger une charte sur la laïcité à destination des élèves.

Jean-Michel Quillardet, Président de l'Observatoire international de la laïcité contre les dérives communautaires et membre de ce groupe de travail, a rappelé lors d'une interview qu'« il faut faire comprendre que l'on est dans la république laïque, c'est l'article 1^{er} de la

Constitution. Avant d'être juif, musulman, catholique, protestant, non croyant, etc., on est d'abord et avant tout citoyen ».

Pour le groupe de travail se posera la question d'inscrire ou non cette charte au règlement intérieur des établissements scolaires privés sous contrat.



COMMISSIONS INFO

Formation Innovation

RENASUP (08 & 14.02.13)

Lors de la journée du 8 février se sont réunis successivement un groupe de travail en vue d'une expérimentation, le groupe de recherche et prospective (GRP) puis les représentants des régions.

Afin de mettre en œuvre une labellisation « assurance qualité » en vue d'aider les enseignants ou les formateurs à dégager des pistes d'action pour améliorer la qualité des cours, il a été décidé de lancer une expérimentation auprès de quelques établissements volontaires.

Celle-ci sera effectuée à partir de quatre « fiches test » portant sur :

- l'évaluation des enseignements par les étudiants ;
- l'évaluation de la vie de l'établissement ;
- l'évaluation de la formation par les entreprises ;
- l'évaluation de la communication et de la publicité faites par l'établissement auprès des étudiants et, également, à destination des personnels et enseignants.

Chaque fiche sera mise à disposition des étudiants (ou tuteur pour la fiche « entreprises ») pendant une dizaine de minutes. Les avis des étudiants seront personnels et confidentiels. Seule une synthèse commentée sera diffusée, sachant que les informations liées à chaque établissement resteront confidentielles.

Les résultats de l'expérimentation devraient être connus à la fin de la présente année scolaire.

Par ailleurs, ont été abordés :

- la gratuité et le conventionnement avec les universités des classes préparatoires ;

- le rôle des régions dans l'enseignement supérieur ;
- la poursuite du déploiement des formations en lien avec Coventry University à la rentrée 2013-2014 ;
- les relations entre l'UDESCA et RENASUP avec la présentation du protocole national mis en place entre ces deux organismes et les modalités de travail en région.

Le 14 février, les membres du GRP se sont à nouveau retrouvés pour traiter :

- du projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) [cf. point « Conseil Supérieur de l'Éducation » dans la présente rubrique, sous-partie « Ministères... »] ;
- des places vacantes en BTS et CPGE : une mission est confiée aux deux inspections générales. En effet, le bilan des opérations d'affectation fait apparaître que, dans le cadre d'APB, un nombre important d'élèves s'est trouvé sans affectation et, parallèlement, des places restent vacantes chaque année. Des entretiens seront menés dans les rectorats et dans des établissements ;
- la convention SGEC des 1^{er} et 2 juin 2013 au Parc Floral de Vincennes. Il est rappelé qu'il est fait appel aux établissements volontaires pour la tenue de stands et pour l'animation lors de ces journées. Pour plus de précisions, vous pouvez contacter Jean-Marc Petit du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique par mail :

jm-petit@enseignement-catholique.fr

[DH]

SGEC Convention 2013 (19.02.13)

Le comité de pilotage restreint s'est réuni afin de faire un point sur l'avancée des travaux de la convention qui se déroulera les 1^{er} et 2 juin prochains au Parc Floral de Vincennes.

Les intervenants ont validé leur venue. Toutefois, certains noms ont encore à être confirmés.

Une soirée spectacle sera organisée par une compagnie professionnelle. Le scénario intégrera plusieurs établissements qui présenteront différents spectacles (danse, musique, théâtre...).

En ce qui concerne les controverses, six pôles seront identifiés :

- mixité sociale,
- annonce de l'Évangile,
- insertion professionnelle,
- engagement citoyen,
- animation des territoires,
- créativité pédagogique.

Divers établissements viendront présenter une initiative. Celles-ci sont en train d'être arrêtées.

Pour l'accueil et la restauration, des jeunes d'établissements de la région parisienne sont sollicités. Une chorale sera également présente.

Enfin, il faut noter que les secrétariats généraux de CAEC seront prochainement contactés pour la constitution des délégations. Une liste nominale devra être fournie avant le 6 avril.

[JMF]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

SGEC CIPE [Cellule nationale de concertation systèmes d'information et politique contractuelle avec l'État] (27.02.13)

Trois points étaient à l'ordre du jour de cette réunion :

- **Affelnet**
 - Les établissements de l'enseignement privé sous contrat participent bien à Affelnet pour ce qui est du passage en seconde et en première.
 - Cette participation est limitée au passage de l'enseignement privé vers l'enseignement public (le chef d'établissement renseigne l'application et les vœux des familles) et, dans certaines régions, au passage de l'enseignement public vers l'enseignement privé (les établissements de l'Enseignement Catholique devraient apparaître dans les choix possibles pour les familles, en particulier les établissements professionnels avec leur offre de formation).
- A terme (moyen ou court terme ?), le Ministère de l'Education Nationale imposera peut-être l'utilisation d'Affelnet pour le passage en 6^{ème}, sur le mode de ce qui se fait pour le passage 3^{ème}/2^{nde}. Or, la base d'Affelnet ira chercher ses informations dans BE1D et ce sera une nouvelle source de pression pour mettre à jour BE1D en dehors du constat de rentrée. Pour

le moment, l'Enseignement Catholique réaffirme que les directeurs d'école ne renseignent BE1D qu'au moment de la rentrée. En tout état de cause ces évolutions doivent être suivies dans le cadre des comités mixtes académiques.

- **Les applications informatiques utilisées par les établissements de l'Enseignement Catholique**

Dans le cadre de la CIPE, un travail de listage de toutes les applications utilisées est en cours d'élaboration. Il permettra de répertorier toutes les applications, leurs finalités et leurs types de validation. Vous serez tenus au courant de son élaboration.

- **Une enquête auprès des collègues**

60 collègues sur la France ont été sollicités pour une enquête auprès des élèves sur la victimisation.

[JMF]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- OPCALIA (13.02.13) ;
- SGEC Pôle lycée (15.02.13) ;
- SGEC Commission Avenir de l'Enseignement Professionnel (15.02.13) ;
- SGEC Convention 2013 (19.02.13) ;
- Plan Jeunesse : Groupe de pilotage (27.02.13) ;
- Groupe Plan de formation 2013-2014 (28.02.13) ;
- Formation « La communication interne & externe de l'établissement » à Paris (13.02.13) ;
- Formation « EAAD » à Paris (25.02.13).

Social

Ce mois-ci, les réunions ci-après ont eu lieu :

- Collège Employeur (11.02.13 & 14.02.13) ;
- PSAEE : Commission de reclassifications (21.02.13) ;
- Groupe de travail Observatoire EFP (21.02.13).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Institution & chefs d'établissement

Commission Permanente (14.02.13)

La réunion de la Commission Permanente du 14 février 2013 a travaillé sur les deux points de l'ordre du jour :

- *Première partie : Questions d'actualité*

- Rythmes scolaires

Un projet de texte pour donner des pistes en vue de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans le premier degré est étudié en séance. Sa diffusion dépendra des points d'accord ou non obtenus lors de la négociation en cours avec le Ministère.

L'arrêt des cours à 15h30 risque de pénaliser les plus modestes et se pose le problème de la cantine le mercredi midi et de la nécessité de garderie ensuite.

Une plus longue présence des élèves, hors temps scolaire, dans les écoles, peut être une opportunité pour proposer de nouvelles activités éducatives et renforcer le caractère propre, mais constitue également un danger de perte d'identité si le rapprochement avec les actions organisées par les mairies est trop fort.

Un groupe de travail est créé au SGEC pour approfondir toutes ces questions.

- Forum de Lille contre les inégalités

Soixante-dix témoins ont évoqué des expériences et les témoignages des jeunes ont été particulièrement intéressants. Par ailleurs, un bilan du plan

« Egalité des chances » a été effectué,

À la suite du colloque, des pistes de travail ont été évoquées : développement des nouveaux projets, utilisation du numérique pour partager des réflexions et expériences, rendre les parents acteurs de l'accompagnement éducatif, favoriser un pilotage académique du plan égalité des chances, ... (cf. article à la rubrique « Questions d'actualité » du présent « Michelet »).

- Assemblée Nationale

Un nouveau groupe d'étude sur l'enseignement privé vient d'être créé. Des auditions sont prévues notamment pour une demande d'avis sur la Loi d'Orientation.

La Commission Permanente souhaite qu'une délégation représentant toutes ses composantes soit reçue, plutôt que des auditions parcellaires. Une demande sera faite dans ce sens au Ministère.

- *Deuxième partie : Statut de l'enseignement catholique*

Plus de soixante-dix amendements ont été déposés. Chacun d'eux a été étudié. La plupart d'entre eux ont été intégrés au texte. Pour les autres, il a été décidé de les présenter un par un au CNEC qui doit décider de les retenir ou non (cf. article à la rubrique « Questions d'actualité » du présent « Michelet »).

[CVL]

Comité National de l'Enseignement Catholique (15.02.13)

L'essentiel de cette journée de travail a porté sur le Statut de l'Enseignement Catholique.

Après quelques déclarations préliminaires qui ont fait ressortir une satisfaction quasi générale sur l'évolution du texte et sur la prise en compte des aspirations de chaque groupe, la méthode de travail a été rappelée. Depuis l'origine, des centaines de contributions ont été transmises aux deux groupes de travail du SGEC.

Puis, le texte a été totalement balayé et, à chaque article concerné, ont été évoqués les amendements intégrés par la Commission Permanente de la veille ou discutés ceux restés en suspens. Certains de ces amendements ont fait l'objet d'un vote du comité.

Enfin, un vote global à bulletin secret sur l'ensemble du texte a été effectué. Sur 42 votants, ont été décomptés 7 abstentions - 1 vote contre - 34 votes pour.

En fin de journée, un rappel de la situation politique générale depuis le CNEC de novembre 2012 a été effectué.

Celui-ci a notamment porté sur les points suivants : le mariage pour tous et la Loi d'Orientation. Il a été complété par quelques informations plus techniques sur les rythmes scolaires, la formation initiale et continue des enseignants, les effectifs 2012-2013 et la préparation de la rentrée scolaire 2013.

[CVL] Enfin, le programme de la Convention de juin 2013 a été présenté ainsi que les modalités d'inscription.

[CVL]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Adhérents

Réso Bio SPC (21.02.13)

Suite à des calendriers chargés et des convocations de dernière minute, le groupe de pilotage s'est retrouvé en petit comité. L'actualité concernant les ouvertures/fermetures a tout d'abord été commentée et partagée. Une fois de plus, on constate des disparités entre Rectorats. La Mention Complémentaire Aide à Domicile est

maintenue dans les textes, mais très souvent fermée dans les faits.

Le dépôt du projet « permis de conduire » a ensuite été traité et mis en attente.

Un autre sujet, partagé par de nombreux établissements a été évoqué : le comportement douteux de certains élèves en PFMP. L'idée de réaliser un « serious game » (appelé jeu intelligent

par notre collègue Pierre-Etienne) a été adoptée et le cahier des charges mis sur papier (électronique bien sûr). Alors, avant de lancer un appel d'offres, si nous avons des ressources internes dans le post Bac, faites-nous signe :

lemichelet@unetp.org

[GS]

Les réunions ci-après se sont déroulées ce dernier mois :

- Groupe préparatoire à la journée nationale du 21.03.12 (21.02.13) ;
- Groupe communication (22.02.13) ;
- Groupe préparatoire Congrès (27.02.13) ;
- Réseau International (01.03.13) ;
- Assemblée Générale Midi-Pyrénées (20.02.13).

Ministères / Monde Economique / Partenariats

Conseil Supérieur de l'Éducation (21.02.13)

Ce Conseil supérieur de l'Éducation était exclusivement consacré à la présentation des articles du projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche relatifs :

- aux missions du service public de l'enseignement supérieur,
- à la continuité entre le second cycle de l'enseignement du second degré et l'enseignement supérieur,
- aux relations entre classes préparatoires aux grandes écoles et universités.

L'exposé des motifs fait apparaître quatre objectifs majeurs :

- « accroître la réussite étudiante » ;
- « permettre à la recherche de mieux répondre aux enjeux sociétaux à venir » ;
- « favoriser la coopération de site et garantir la collégialité et l'efficacité dans la gouvernance des universités » ;
- développer « l'ouverture à l'Europe et à l'international ».

Par ailleurs, notons plus particulièrement que :

- l'alternance deviendrait une modalité des enseignements et ne serait plus uniquement liée aux stages ;
- l'enseignement du numérique serait une obligation pour les établissements ;
- l'articulation Bac-3/Bac+3 et la spécialisation progressive seraient introduites ;
- la priorité serait donnée aux Bacs Pros et Technologiques en STS et IUT ;
- le rapprochement universités/CPGE deviendrait obligatoire par la signature de conventions ;
- une stratégie nationale de la recherche serait mise en place.

Parallèlement, les 18 et 19 février derniers, ce projet de loi a été débattu au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER).

L'un des amendements proposés par cet organe consultatif a étendu l'obligation de signature d'une convention avec un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) faite

à chaque lycée disposant d'au moins une CPGE à chaque lycée disposant d'au moins une section de techniciens supérieurs.

Des conventions seraient conclues entre établissements d'un territoire académique ou inter-académique pour prévoir les modalités selon lesquelles sont établis des rapprochements dans les domaines pédagogiques et de recherche et pour faciliter les parcours de formation des élèves.

Le vote effectué par les membres du CNESER le 25 février, après intégration des amendements retenus par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a abouti à 20 voix pour, 20 contre, 8 abstentions et 4 refus de vote.

Le Conseil d'État est saisi du projet de loi qui devrait être présenté en Conseil des Ministres le 20 ou le 27 mars prochain. Dossier à suivre avec attention...

[BCM]

*

Pour plus de précisions, vous pouvez vous rendre sur le site des assises de l'ESR :

[\(cliquez ici pour y accéder\)](#)



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

L'accompagnement personnalisé en première STMG

La série STMG a été mise en œuvre en classe de première à la rentrée 2012.

Pour l'accompagnement personnalisé dans cette série, de nouvelles ressources sont disponibles sur le site Eduscol du

Ministère de l'Education Nationale :

[cliquez ici pour y accéder](#)

Série STI2D

La série STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) propose un enseignement technologique transversal qui assure à chaque élève une formation polyvalente qu'il peut approfondir en

choisissant un des quatre enseignements spécifiques.

[Site Eduscol
du Ministère de
l'Education Nationale]

*

Des nouvelles ressources sont disponibles sur le site Eduscol du Ministère de l'Education Nationale ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Ressources numériques

Les Traam (Travaux académiques mutualisés) ont pour objectif d'aider et d'accompagner le développement des TICE en mutualisant les expériences.

En 2011-2012, plus de 100 groupes répartis sur 29 académies ont participé, et pour l'année

2012-2013 les académies sont appelées à travailler sur plusieurs thèmes comme la mobilité, les usages pédagogiques au collège, lycée et lycée professionnel ou encore sur l'utilisation de ressources numériques spécifiques.

Les comptes rendus de ces travaux sont accessibles à partir des sites disciplinaires sur Eduscol ([cliquez ici pour y accéder](#)).

[Site Eduscol
du Ministère de
l'Education Nationale]

Concours de recrutement des enseignants du second degré Session 2011

Les admis aux concours du secteur privé sont plus âgés, plus expérimentés, avec une proportion de femmes plus élevée que dans le secteur public.

A la session 2011, 12 055 postes ont été ouverts aux concours du second degré (10 055 pour le public, 2 000 pour le privé). Le nombre de postes offerts depuis 2008 se stabilise autour de cette valeur. Concernant les concours internes, entre 2002 et 2011, il est en grande diminution : division par trois dans le public et par quatre dans le privé.

Cinq concours existent avec leurs équivalents dans le privé :

l'agrégation (19 % des postes), le CAPES (55,2 %), le CAPET (3,2 %), le CAPEPS (6 %) et le CAPLP (16,6 %).

La session 2011 est la première session à se dérouler dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants, la masterisation. Une note de la DEPP datée de décembre 2012 et intitulée « Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement public et privé à la session 2011 » ([cliquez ici pour y accéder](#)) constate que le nombre de candidats présents aux concours externes de l'enseignement public baisse fortement en 2011. Il diminue de

38,7 % par rapport à 2010 (-10,7 % en 2010 par rapport à 2009) et de -36,9 % pour l'enseignement privé (-13,9 % en 2010 par rapport à 2009). Pour tous les concours, la baisse des candidatures ressentie depuis 2005 continue et s'accroît. Au cours des dix dernières années, le nombre de candidats a été divisé par 3 dans le public pour deux fois moins de postes offerts. Dans le privé, les tendances sont identiques. Concernant les concours internes, le nombre de candidats fléchit : -24,4 % dans le public entre 2002 et 2011 et -16,5 % dans le privé pour la même période.

La DEPP relève que les concours externes sont moins sélectifs en



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

2011. Cela s'explique par la diminution du nombre de candidats et la stabilisation du nombre de postes offerts. Exceptionnellement en 2011, près de 12 % des postes ouverts n'ont pas été pourvus, soit près de 1 000. En raison d'une baisse du nombre d'admis (- 11,4 %) inférieure à celle des présents, le taux de réussite s'améliore : il a augmenté de huit points entre les sessions 2010 et 2011, pour atteindre 27 % dans le public et 22 % dans le privé. On notera que parmi les candidats, plus de la moitié était déjà candidat à la session précédente. Les concours internes restent structurellement plus sélectifs que les concours externes, dans les deux secteurs public et privé. A la session 2011, 11,5 candidats se sont présentés pour un poste dans le public contre 8,5 aux CAER, pour respectivement 12,8

et 7,5 candidats en 2010. Le taux de réussite aux concours internes du privé demeure plus élevé que dans le public, soit 11 % contre 8,6 %.

Les candidats du secteur privé sont plus expérimentés que ceux du public avec 30 % des candidats à un concours externe ayant déjà enseigné, contre moins de 20 % dans le public.

L'âge moyen des candidats augmente de 1,5 an dans les deux secteurs passant de 26,6 à 28 ans pour les candidats du public et de 28,5 à 29,9 ans pour le privé.

La féminisation dans le privé s'accroît depuis 2009. Selon le concours, les lauréates représentent entre 71 et 73,3 % des admis dans le secteur privé alors que la part des admises dans le

public varie entre 51,3 et 60,7 %.

Concernant le niveau de qualification, 80 % des candidats à un concours externe sont titulaires d'un master 2 ou vont l'obtenir l'année du concours.

Dans l'enseignement public, l'entrée se fait majoritairement par la voie externe (8 275 postes sur 10 055 soit 82,5 %). En revanche, dans le privé, ces admissions ne représentent que 60 %.

Les concours internes représentent une voie importante de titularisation pour les maîtres du privé.

Les maîtres non titulaires du privé représentent 18,6 % des enseignants contre seulement 6,6 % dans le secteur public.

[JFF]

FORMATION CONTINUE

Titre de formateur d'enseignants, de formateurs et de cadres pédagogiques

L'enregistrement du titre de formateur au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) a été renouvelé pour 5 ans (Journal Officiel du 9 décembre 2012).

C'est une reconnaissance forte de la valeur professionnelle de ce titre dans un contexte où les besoins de recrutement de formateurs ayant développé des compétences de haut niveau sont importants.

Dans le cadre de la mission de communication qui lui est confiée, FORMIRIS vous propose de vous associer à la promotion du titre et du nouveau

dispositif de formation qui se mettra en place à la rentrée 2013.

Ce nouveau dispositif permettra à un candidat d'obtenir le titre en deux ans.

Un premier triptyque ([cliquez ici pour y accéder](#)) est à votre disposition. Il se donne deux objectifs :

- faire connaître l'existence du parcours de formation au titre ou les évolutions en cours d'élaboration ;
- inviter à prendre connaissance du nouvel espace Web « Di-

mensionS Formateur » ([cliquez ici pour y accéder](#))

Dans cet espace dédié au métier de formateur, vous trouverez toutes les informations concernant le titre.

Vous pouvez transmettre ces informations à vos collaborateurs ainsi qu'à toutes les personnes que vous jugerez susceptibles d'être intéressées.

[SE,
Responsable de la Mission
Personnes ressources et
formateurs,
FORMIRIS]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



VIE DE L'UNION

Parcours multiples : du collège au lycée, du sur-mesure pour réussir Jeudi 21 mars 2013

Comme annoncé dans les « Nouvelles UNETP » N° 553 et 554, l'UNETP organise une Journée Nationale le 21 mars prochain à Paris.

Cette journée devrait permettre à chaque participant de prendre conscience de l'intérêt des différents parcours, d'échanger sur les pratiques éducatives et pédagogiques dans nos établissements et de réfléchir à la mise en place de dispositifs particuliers dans le cadre de l'évolution de la loi d'orientation.

Les objectifs sont :

- d'informer et de partager sur les actions et dispositifs existants au sein de l'enseignement technique privé concernant les DP3, Prépa-Pro, Dima et autres classes passerelles expérimentales);
- de créer des ponts et des passerelles entre collèges et lycées pour les jeunes, de la fin de cycle en collège à l'entrée dans une formation diplômante;
- de proposer des parcours alternatifs pour que chaque jeune puisse trouver sa voie ;

- d'analyser le « sur-mesure », les freins et les leviers pour une réussite à la clé, aujourd'hui et demain...

Parmi les intervenants de cette journée, notons le Ministère de l'Education Nationale, le SGECE, l'APEL, le CNEAP...

Nous comptons sur votre présence active et mobilisatrice. N'hésitez pas à faire participer un membre de votre équipe...

Pour plus de renseignements contactez Delphine Bureau : delphine@unetp.org

[BCM]

VIE DES REGIONS

Région Auvergne

Depuis cette rentrée, la déléguée régionale a réuni deux fois les membres de l'Union en Auvergne. Sur les 14 membres, 10 et 11 ont été présents ou représentés aux rencontres des 12 décembre 2012 et 7 janvier 2013. Ils ont pu désigner les représentants dans les diverses instances, fixer le montant de la cotisation régionale, faire le point de la rentrée 2012 et échanger sur les perspectives de la rentrée prochaine.

Une grande partie de la deuxième réunion, à laquelle a participé Jacques Potdevin, Administrateur, a été consacrée à nos dotations. L'Auvergne affiche malheureusement une perte récurrente d'élèves et des moyens qui vont avec. Pour la rentrée prochaine, elle devra rendre entre 25 et 30 postes.

Ces rendus se font uniquement pour le redéploiement au sein de l'Enseignement Catholique. Il est à noter que ce rendu est modéré par 9 postes correspondant à des « berceaux » réservés pour des admissibles. Nous déplorons cependant que ces berceaux ne soient pas donnés en plus de nos DHG, d'autant plus que cela va amputer les postes vacants proposés au mouvement et qu'il sera plus difficile de les pourvoir, particulièrement pour les établissements éloignés de la capitale régionale, Clermont-Ferrand, où se tiendra également la formation des nouveaux enseignants.

Autre sujet d'unanime mécontentement : certains collègues ont eu connaissance de leur DHG suite à l'affichage en salle des professeurs, par le représentant

syndical de la CFDT, des tableaux donnés lors de la réunion avec le Rectorat, alors que ces dotations n'avaient pas encore été communiquées aux chefs d'établissement.

Parmi les autres sujets traités, la convention collective PSAEE/EEP : il a été décidé d'appliquer le droit du travail et de respecter les consignes de la FNOGEC. Nous avons également échangé sur nos remarques, suite à la relecture du projet des nouveaux statuts de l'Enseignement Catholique. Les établissements sous tutelles congréganistes s'inquiètent du pouvoir que pourrait prendre sur eux le directeur diocésain (délégué épiscopal).

[MMD,
DR Auvergne]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Région Centre

Le 4 février 2013, les membres UNETP se sont réunis en présence de Christine Van Lerenbergh, Présidente nationale de l'UNETP. Après une présentation des différents participants, les sujets ci-après ont été traités :

• Le PRDF - Rentrée 2013

Il y a eu 19 dossiers proposés en mai dernier. 9 dossiers ont passé le premier filtre du DAFPIC en juin, et seulement 4 ont eu une position favorable du Rectorat en octobre dernier :

- transformation d' $\frac{1}{2}$ division Bac Pro Vente en $\frac{1}{2}$ division Bac Pro Commerce ;
- ouverture d' $\frac{1}{2}$ division Bac Techno STI2D Innovation Technologique & Eco-Conception (ITEC) ;
- transformation d' $\frac{1}{2}$ division Bac Pro Gestion Administrative en $\frac{1}{2}$ division ASSP ;
- transformation d'une MC Aide à domicile en une préparation aux concours sociaux.

Trois dossiers seront présentés en commission de concertation. Les diplômes concernés sont le BTS Cosmétique, le Bac Pro Systèmes Electroniques Numériques (SEN) et le Bac Techno STI2D architecture et construction (AC). Aucun pronostic ne sera donné en raison des différences de positions rectorales d'une réunion à l'autre.

Les constats sont :

- peu d'ouvertures, mais surtout peu d'ouvertures sèches ;
- toujours une opposition du Rectorat sur les CAP ;
- les MC ne semblent pas une priorité pour le Rectorat ;

- une demande pour une 3^{ème} Prépa Pro a été faite. Le Rectorat a répondu que cela ne faisait pas partie du PRDF, mais qu'une ouverture serait possible si les taux d'élèves en 3^{ème} Prépa Pro de l'enseignement privé étaient inférieurs à ceux de l'enseignement public. Après étude, nous sommes très au-dessus des taux de l'enseignement public : nous avons 307 élèves, alors que le nombre théorique est de 180. Donc, pas de possibilité aujourd'hui d'ouverture de 3^{ème} Prépa Pro ;

- de mon côté, pour ma 1^{ère} année en tant que délégué régional, j'ai trouvé difficile de bien comprendre les attentes des responsables du Rectorat. Les avis du mois d'octobre sont souvent bien différents de ceux du mois de juin. On sent une pression d'inspecteurs et d'établissements de l'enseignement public contre les ouvertures dans l'enseignement privé ;

- nos dossiers doivent être bien montés et être cohérents avec les structures voisines.

- Un bon suivi des dates du calendrier est nécessaire.

Sur ces deux points, la campagne 2013 s'est déroulée dans de très bonnes conditions.

• Les projets pour le PRDF 2014

Le calendrier devrait être proche de celui de l'an passé. Une réunion au Rectorat le 21 mars devrait le confirmer. Notre proposition serait la suivante :

- 17 mai : retour des fiches d'intention ;

- 27 juin : rencontre avec le DAFPIC pour une première approche des projets pour la rentrée 2014 ;

- Dossiers pour le 13 septembre ;

- Décision du Rectorat en octobre.

• Le plan de participation aux investissements (PPI)

- Pour le PPI 2013, l'Enseignement Catholique ne recevra que 4,9 millions d'euros cette année contre 5 millions promis. Est-ce un tournant dans les aides régionales ? A voir l'an prochain. Huit établissements recevront sur ce PPI. Il y a un dossier important ; les montants des autres étant beaucoup plus faibles.

- Les conditions pour cette année étaient très strictes. Aussi, seulement, 7 dossiers ont pu être retenus sur les 15 présentés.

- Pour le PPI 2014, à ce jour 2 projets sont déclarés dont un correspondant à une 2^{ème} tranche de travaux.

- De nouvelles modalités sont mises en œuvre pour les PPI à partir de 2013 : une limite par projet de 2 millions d'euros et sur 2 ans. Un débat a porté sur le manque d'information aux chefs d'établissement par les membres du CAEC. Il est rappelé que c'est le Secrétaire Général du CAEC qui doit informer les chefs d'établissement et non les membres du CAEC.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



LES SIGLES DU MOIS

- **BE1D**
Base Elève 1^{er} Degré
- **CLIS**
Classe pour L'Inclusion Scolaire
- **DAFPIC**
Délégation/Délégué Académique aux Formations Professionnelles Initiale et Continue
- **DEPP**
Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance
- **IUT**
Institut Universitaire de Technologie
- **MC**
Mention Complémentaire
- **PFMP**
Périodes de Formation en Milieu Professionnel
- **PSAEE**
Personnels des Services Administratifs et Economiques, des personnels d'Education et des documentalistes
- **SEGPA**
Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
- **STS**
Section de Technicien Supérieur
- **ULIS**
Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

• *Le statut de l'Enseignement Catholique*

Les chefs d'établissement ont reçu une première version du nouveau statut. Il était important d'échanger sur ces orientations, surtout que certains points peuvent poser questions. Mme Van Lerenberghe remontera à la Commission Permanente les réflexions des membres de la région.

• *La nouvelle convention PSAEE/EEP*

Un échange a porté sur les conséquences de l'opposition de quatre syndicats à la nouvelle convention collective. La Présidente nationale rappelle la position des organisations professionnelles d'appliquer le droit du travail en attendant la décision de la justice marseillaise.

• *La vie de l'UNETP*

Madame Van Lerenberghe est intervenue sur différents

points de la vie de l'Union :

- Les difficultés rencontrées par l'UNETP avec Codéefor ;
- Les dispositifs sur le décrochage scolaire ;
- Le licenciement économique de l'ancien Secrétaire Général ;
- Le projet immobilier rue Saint Jacques à Paris ;
- Les finances de l'Union.

[BLF,
DR Centre]

VIE DES ETABLISSEMENTS

La filière hôtelière... une référence pour l'établissement



Créée en 1988, la filière hôtelière du lycée hôtelier Saint Pierre de Calais n'a cessé de se développer pour devenir une référence au sein de l'établissement. L'ouverture du BEP Service et Cuisine puis du Baccalauréat Professionnel Restauration a permis rapidement de franchir une nouvelle étape au lycée avec la construction d'un nouveau restaurant d'application et de cuisines flambant neufs en 1995, en même temps que la création du BTS Hôtellerie Restauration options A et

B. Le développement s'est alors tourné vers l'ouverture du Baccalauréat Technologique en 1998 et d'une Mention Complémentaire Cuisiniers en desserts de restaurant.



Après 10 ans d'existence, le lycée devenait une référence dans la région en matière de formation hôtelière et, grâce à la rigueur et aux exigences nécessaires pour la profession, nous sommes aussi reconnus par les professionnels du Calaisis.

Pour continuer l'évolution de la section, il a été mis en place un concours destiné aux élèves de 3^{ème} sur le thème du service et de la cuisine. Par ce biais l'équipe hôtelière met en valeur le travail effectué au sein du lycée.

Pour cette rentrée, une nouvelle dimension est intervenue avec l'ouverture de sections par apprentissage. Après 25 ans d'existence, le lycée hôtelier compte plus de 150 élèves et étudiants.



[DV, Chef d'établissement]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

- N° 553
Journée Nationale
sur les parcours multiples
(21.03.13)
- N° 554
Journée Nationale
sur les parcours multiples
(21.03.13)
- N° 555
Cotisations aux
organisations
professionnelles

INTERNATIONAL

Journée annuelle des relations internationales de l'Enseignement Catholique Mercredi 10 avril 2013

Le département Relations Internationales de l'Enseignement Catholique souhaite accompagner les établissements qui s'engagent dans un projet Comenius, d'autant plus que les programmes européens vont fortement évoluer à partir de 2014.

La Journée annuelle des Relations Internationales 2013 sera donc axée sur les orientations du nouveau programme.

Cette journée sera co-organisée par le SGECE et l'Agence 2e2f. Antoine Godbert, directeur de cette dernière, et quelques-uns de ses collaborateurs interviendront.

Le thème retenu pour cette journée est donc :

*Construire
des programmes européens
pour dynamiser l'établissement.*

Elle se déroulera à Paris le 10 avril prochain.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le SGECE par mail :

v-borocco@enseignement-catholique.fr

[CVL]

EN DROITE LIGNE

Elève handicapé : refus d'aménagement des examens et concours

**Baccalauréat professionnel -
Épreuves - Élève handicapé -
Aménagement -
Refus du recteur -
Erreur manifeste
d'appréciation (non)**

T.A., Montpellier, 03.06.2009,
Mlle G.,
n° 0901721

L'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles dispose que « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly-handicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

L'article 1^{er} du décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des

examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap précise qu'« afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres candidats, les candidats aux examens ou concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur qui présentent un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles susvisé bénéficient des aménagements rendus nécessaires par leur situation ».

Enfin, l'article 3 du même décret dispose que « les candidats mentionnés à l'article 1^{er} du présent décret peuvent bénéficier d'aménagements portant sur : [...] 2. Une majoration du temps imparti pour une ou plusieurs épreuves, qui ne peut excéder le tiers du temps normalement prévu pour chacune d'elles. Toutefois, cette majo-

ration peut être allongée, eu égard à la situation exceptionnelle du candidat, sur demande motivée du médecin, dans l'avis mentionné à l'article 4 du présent décret [...] ».

Une candidate au baccalauréat professionnel « Vente » a demandé au tribunal administratif de Montpellier d'annuler la décision du 30 mars 2009 par laquelle le recteur de l'académie de Montpellier a refusé de lui accorder un aménagement portant majoration d'un tiers de temps supplémentaire pour passer les épreuves dudit diplôme.

Le tribunal a rejeté sa requête en :

« Considérant, en premier lieu, que ni le certificat médical établi le 3 octobre 2008 d'un médecin généraliste, qui atteste, sans autre précision, d'une dyslexie avec rééducation orthophonique prolongée, ni le compte rendu d'un bilan orthophonique établi le 5 janvier 2009 qui



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

conclut à une dyslexie moyenne et une dysorthographe nécessitant une rééducation orthophonique, que l'intéressée a d'ailleurs interrompue, ni même, plus particulièrement encore, le compte rendu d'un test de niveau établi le 23 février 2009 par un psychologue clinicien et psychanalyste qui retient un QI de 92, [...], ne permettent de retenir qu'en rejetant la demande de dérogation de l'intéressée, en retenant que le trouble dont est atteinte Mlle G. est modéré, le

recteur de l'académie de Montpellier a entaché sa décision d'erreur manifeste d'appréciation de la situation de l'intéressée [...].»

En deuxième lieu, le tribunal a également considéré « que la circonstance alléguée, en outre non établie, que Mlle G. a bénéficié d'un aménagement particulier pour les épreuves du brevet, ne permet pas pour autant d'établir qu'elle est en droit de bénéficier des dispositions précitées. »

N.B. : Le décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 est abrogé en tant qu'il concerne l'enseignement scolaire. Ce sont les articles D. 351-27 et suivants du code de l'éducation qui aujourd'hui définissent les procédures et les modalités d'aménagement des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire.

[Lettre d'Information Juridique, Ministère de l'Éducation Nationale, N° 139, novembre 2009]

QUESTIONS DU MOIS

Effectif par division

Un Rectorat peut-il imposer à un chef d'établissement sous contrat de fixer les effectifs qu'il doit accueillir ?

Non. En effet, si l'établissement a une dotation horaire globale qui lui permet d'inscrire le nombre d'élèves qu'il souhaite, le

chef d'établissement peut maintenir sa décision.

Sous réserve que la qualité d'accueil et le référentiel de formation soient respectés, dans le cadre du contrat d'association, le Recteur ne peut pas imposer un nombre d'élèves par classe.

Toutefois, il ne faudra pas, à l'avenir, envisager de demander des moyens supplémentaires pour accueillir ses effectifs.

Il convient au chef d'établissement de convaincre son Recteur du bien fondé de sa position.

*

Cette rubrique est destinée à diffuser les réponses aux questions d'intérêt général qui seront posées par les adhérents.

Merci également à tous d'adresser les articles que vous souhaiteriez voir paraître dans cette revue.

lemichelet@unetp.org

Votre avis nous intéresse.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques et suggestions à :

lemichelet@unetp.org